République Française Département Sarthe Commune de NOUANS

Compte rendu de séance Séance du 27 Mai 2021

L' an 2021 et le 27 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de MORIN Claude Maire

Présents: M. MORIN Claude, Maire, Mmes: CLET Josette, FERLAND Nathalie, TRIFFAULT Nicole, MM: BEAUFILS Patrick, DUBOIS Thierry, HOCQUE Alain, LELIEVRE Stéphane, RICORDEAU Pierre

Absente: MORIN Andréa (procuration donnée à Mr LELIEVRE)

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 10

Présents: 9

Date de la convocation: 17/05/2021 Date d'affichage: 17/05/2021

Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers

le: 28/05/2021

et publication ou notification

du: 28/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : LELIEVRE Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ACHAT D'UN GARAGE - DE2021-019

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU TERRAIN ET DE LA MAISON SITUEE AU 15 RUE DU SOLEIL D'OR - DE2021-020

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS - DE2021-021

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE **SAOSNOIS - DE2021-022**

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR Mr THIERRY DUBOIS, 3e ADJOINT - DE2021-023

ACHAT D'UN GARAGE

réf: DE2021-019

Monsieur Claude MORIN, Maire, présente au Conseil municipal, la proposition de vente faite à la commune de NOUANS par Mme GENDRON Fabienne domiciliée 14 rue Maréchal Leclerc 72380 MONTBIZOT concernant la parcelle ZH N°34 CA 29 (comprenant un garage) dont elle est actuellement propriétaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal, accepte cette proposition pour la somme de 580€ et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour effectuer les démarches et signer tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DU TERRAIN ET DE LA MAISON SITUEE AU 15 RUE DU SOLEIL D'OR

réf: DE2021-020

Monsieur Claude MORIN, Maire, présente les propositions de financement reçues dans le cadre de l'acquisition du terrain et de la maison située au 15 rue du soleil d'or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du CREDIT MUTUEL, 43 Boulevard Volney 53083 LAVAL CEDEX 9 à savoir:

- Prêt de 36 mois avec différé au taux de 0.40% pour un montant de 70 000€ avec des remboursements trimestriels
- Prêt de 84 mois à échéances constantes au taux de 0.48% pour un montant de 70 000€ avec des remboursements trimestriels

Le Conseil Municipal, sans la présence de Mr Thierry DUBOIS, vote à la majorité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer tous documents s'y rapportant.

Majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS

réf: DE2021-021

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subventions et participations pour l'année 2021, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Demande de subvention de :

- ADMR de Marolles les Braults : Acceptée pour 50€
- Association des résidents de L'EPHAD de Marolles les Braults: Refusée.

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

<u>AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS</u>

réf: DE2021-022

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dénommée loi « ALUR »), les communautés de communes et d'agglomération non compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale au 31 décembre 2020, devaient le devenir de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1er janvier 2021.

Par la loi du 14 novembre 2020, puis du 15 février 2021, prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le transfert de plein droit de la compétence PLU à l'échelle intercommunale a été repoussé au 1^{er} juillet 2021.

A ce titre, les communes peuvent exercer un droit d'opposition entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021. Si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Considérant que la commune de NOUANS souhaite rester décisisonnaire.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et la loi n°2021-160 du 15 février 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

 S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Maine Saosnois

unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR Mr THIERRY DUBOIS, 3e ADJOINT

réf: DE2021-023

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mr Thierry DUBOIS, 3^e adjoint, a acheté un vidéoprojecteur pour la salle communale ainsi qu'un câble USB et ce pour un montant total de 519.98€.

N'ayant pas de compte ouvert chez le fournisseur FNAC, Mr Thierry DUBOIS a dû faire l'avance du règlement.

Après en avoir délibéré, hors la présence de Mr DUBOIS, Le Conseil municipal, à la majorité, AUTORISE le remboursement de la somme de 519.98€ avancée par Mr DUBOIS.

DIT que cette somme sera prélevée sur l'article 2183.

Majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Les habitants peuvent télécharger gratuitement sur leur téléphone l'application City Pocket pour être informés des dernières actualités concernant la commune mais aussi pour recevoir des notifications en cas d'intempéries.
- Les informations concernant l'arrivée de la fibre optique sont disponibles sur le site de la commune www.nouans.fr
- Le Conseil municipal tient à remercier Mr RENARD Henri, Mr Beaufils Patrick et Mr ORRIERE Jean pour leur participation au chantier citoyen de rénovation de la salle communale.
- Les élections départemenatles et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin prochains.

En mairie le 31/05/2021 Le Maire Claude MORIN

72260